ETAULES

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT
CANTON DE LA TREMBLADE
COMMUNE D'ÉTAULES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	L'an **DEUX MILLE VINGT SIX, le JEUDI 22 OCTOBRE**
En exercice : **23**	le Conseil Municipal de la Commune d'ETAULES (Charente-Maritime), dûment
Présents : **20**	convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle municipale, à 20h30,
Votants : **23**	sous la **présidence de Vincent BARRAUD, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal **: 16 octobre 2026**

Présents : BARRAUD Vincent, TURPIN Sylvie, MOTARD Daniel, GAGNADRE Josselyne, COTTIN Pierre, BUREAU Nadia, GAURIVEAUD Jean-Jacques, JEUNESSE André, BOITIER Jean-Louis, DUJARRIC DE LAGARDE Irène, ARRIVÉ Hervé, FATRAS Christian, de LACOUR SUSSAC Hugues, JOUINOT Sophie, BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, AUDEBERT Délizia, LEQUES Thierry, ROMPILLON Nelly, ROHRIG Thomas, RECOUVREUR Anaïs, BAUDIT Mathis.
Absents : /
Absents ayant donné pouvoir : ULYSSE Karine à BOUCHALAIS-COUZON Cristelle, ROBERT Nathalie à DUJARRIC DE LAGARDE Irène,
La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Vincent BARRAUD, maire.
Sylvie BOUTEILLER, Directrice Générale des Services assiste à la séance, sur prescription de monsieur le Maire, conformément à l'article L.2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, mais sans participer aux délibérations, votes et décisions.
Secrétaire de séance :
Le conseil municipal nomme par 22 voix
Daniel MOTARD en qualité de secrétaire de séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

DE 110 - 2026/10-009 MARCHE PUBLIC : AMENAGEMENT DU CIMETIERE EN ENFEUS

Le maire rappelle aux élus sa délibération n° DE 067 - 2020/11-007 CIMETIERE : EXTENSION DU CIMETIERE EXISTANT du 30 novembre 2020 décidant de la création de l'extension du cimetière en enfeus. Il indique aux élus que suite à cette décision il convient maintenant de procéder à la mise en œuvre de l'extension par la mise en place d'une clôture, de la construction des enfeus et de l'aménagement de la voirie interne et des réseaux. Il indique aux élus que la clôture sera effectuée par une entreprise après mise en concurrence par sollicitation de devis à plusieurs entreprises.

Pour la mise en œuvre des enfeus, il indique que la construction des enfeus et l'aménagement de la voirie et réseaux internes du nouveau cimetière nécessitent de s'adjoindre les services d'un maître d'œuvre et compte-tenu du coût prévisionnel des travaux de procéder pour ceux-ci à une consultation sous forme de marché à procédure adaptée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- ***DIT que les travaux d'aménagement du cimetière en enfeus seront réalisés sous forme de marché à procédure adaptée,***
- ***DIT qu'il sera contractualisé avec un maître d'œuvre pour les travaux du cimetière en enfeus***
- ***AUTORISE le maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre du cimetière en enfeus***

Pour extrait conforme

MAIRIE D'ETAULES 17750 (Charente-Maritime)

Le Maire, Vincent BARRAUD

Le secrétaire, Daniel MOTARD

Numéro de contrôle de légalité : 017-211701552-20261026 - DE 110202610009-DE
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Délibération affichée le 26/10/2026
Délibération rendue exécutoire le 26/10/2026, le maire, Vincent BARRAUD

MAIRIE D'ETAULES 17750 (Charente-Maritime)

Hôtel de Ville
27 rue Charles Hervé 17750 ÉTAULES ■ Tél. : 05 46 36 41 23
mairie@ville-etaules17.fr ■ www.mairie-etaules.fr